



Département de
VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 084-218400570-20251006-DEL_25_07_06-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal	11
- En exercice	10
- Qui ont pris part à la délibération.....	7

OBJET DE LA DELIBÉRATION
n° 25-07-06

BUDGET COMMUNAL : DECISIONS MODIFICATIVES

L'an deux mille vingt-cinq et le six du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 01.10.2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Lucien ALIBERT, Maire.

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, Mme Muriel PONTEL, M. Laurent QUEYTAN.

Absents : M. Lionel NICOLAS, M. Alessandro POZZO, M. Thibaud RICHARD

Mme Muriel PONTEL a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante que le budget communal fait l'objet des décisions modificatives suivantes :

VOTE CREDITS SUPPLEMENTAIRES – section INVESTISSEMENT

DEPENSES

Sens	Section	Chap.	Op.	Art.	Nature	Montant
D	I	041	OPFI	2135	Installations générales, agencements, aménagements de construction	15.948,00 €
D	I	041	OPFI	202	Frais d'études	5.040,00 €
Total						20.988,00 €

RECETTES

Sens	Section	Chap.	Op.	Art.	Nature	Montant
R	I	041	OPFI	2031	Frais d'études de recherches et de développement et frais d'insertion	15.948,00 €
R	I	041	OPFI	2031	Frais d'études de recherches et de développement et frais d'insertion	5.040,00 €
Total						20.988,00 €

VIREMENT DE CREDITS – section INVESTISSEMENT

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Op.	Art.	Nature	Montant
D	I	16	OPFI	165	Dépôts et cautionnements reçus	100,00 €
D	I	16	OPFI	1641	Emprunts en euros	300,00 €
D	I	10	OPFI	10226	Taxe d'aménagement	5.000,00€
D	I	21	109	2135	Aménagements de construction	14.000,00€
Total						19.400,00 €

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Op.	Art.	Nature	Montant
D	I	21	121	2116	Cimetières	- 19.400,00 €
Total						- 19.400,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

➤ **APPROUVE** les décisions modificatives du budget communal précitée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Lucien AUBERT

Muriel PONTET

